



COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

EDITORIAL

Il est désormais clair qu'en cette période pré-électorale, la plupart des Organisations Syndicales françaises ont décidé de se ranger dans le camp de l'attentisme. La CFDT semble même privilégier le « dialogue social » ; elle est à l'origine, avec le Medef, du sommet sur l'emploi du 18 janvier 2012, finalement organisé par le gouvernement. C'est le côté sombre de la CFDT : dès que la pression des masses s'affaiblit, elle retourne à ses vieux travers gestionnaires. Nous serons à ce sommet ; il n'est pas question de les laisser représenter seuls le salariat français. Mais nous allons tout faire pour être en mesure de nous appuyer sur un rapport de forces favorable.

C'EST POURQUOI LE 18 JANVIER, À L'APPEL DE LA CGT, SERA UNE JOURNÉE NATIONALE DE MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE.

Nous y allons donc seuls, à moins que la FSU et Solidaires ne rejoignent cette mobilisation, ce qui n'est pas encore confirmé. L'expérience nous montre que dans ces conditions, il est plus difficile de mobiliser en masse. A moins que... Si cette fois ci, nous renversons la logique de notre démarche ? Au lieu d'avoir quelques délégations de syndicats venues répondre à l'appel interpro (comme c'est souvent le cas quand nous partons seuls), **si nous faisons du 18 janvier une journée de mobilisations des entreprises et des secteurs professionnels, à partir de leurs revendications, pour une convergence interprofessionnelle, avec grève et manifestation, pour une véritable démonstration de force ? De cette façon, ne pourrions- nous pas obtenir une réponse à la hauteur des enjeux, derrière la CGT et du même coup, unifier toutes les revendications salariales contre une logique libérale dont la cohérence n'est plus à démontrer ?**

Ambitieux, plus facile à dire qu'à faire ? Peut-être ! Mais d'une part, c'est pour nous l'occasion, dès début janvier, de donner le ton pour l'année 2012, qui promet d'être déterminante à bien des titres. D'autre part, dans le Puy de Dôme, nous avons une chance : le calendrier. En effet, lorsque l'annonce du 18 janvier est tombée, nous avons déjà rendez-vous pour une commission exécutive le 03 janvier et surtout pour une AG des syndicats le 10 janvier. **Nous proposons à tous les syndicats du Puy de Dôme de venir à cette AG, porter et échanger leurs propositions pour le 18 janvier.** Que pouvez-vous impulser dans vos boîtes ? De quelle aide avez-vous besoin ? Quelle manifestation interpro ?

Si chacun, chacune, prend la mesure de l'enjeu, nous pourrions bien créer la surprise et porter un coup déterminant.

Déjà, on peut dire que l'année 2011 aura été riche en initiatives et que notre UD, ses syndicats peuvent être fiers du travail accompli. De la défense des libertés syndicales aux revendications interprofessionnelles, en passant par des NAO particulièrement nombreuses et combattives, nous étions sur tous les fronts. Merci à toutes et à tous de leur engagement particulièrement louable, en ces temps d'incitation médiatique à la résignation et à l'individualisme.

Passez de bonnes fêtes, si toutes et tous ensemble nous le décidons, l'année 2012 sera à nous !

Philippe Bonnet

Sommaire

P2 : 18 janvier 2012 Sommet emploi,
Solidarité sûreté aéroportuaire
P3/4 : Infos



N° 1403 VENDREDI 23 DECEMBRE 2011

DEPOSE LE 23 DECEMBRE 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

AGENDA :

- **3 JANVIER : CE de l'U.D.**
- **10 JANVIER : AG des SYNDICATS**
- **18 JANVIER : JOURNEE NATIONALE DE MOBILISATIONS INTERPROFESSIONNELLES**
- **31 JANVIER : MEETING NATIONAL AU ZENITH A PARIS**



Déclaration de la Commission exécutive confédérale : Sommet sur l'emploi le 18 janvier 2012, la CGT alerte et mobilise.

Le Président de la République convoque le 18 janvier un sommet social sur l'emploi. Sans doute conscient des effets très négatifs des chiffres du chômage et de la précarité sur le comportement des électeurs, Nicolas SARKOZY redécouvre subitement les vertus du « dialogue social ».

Quelques semaines après avoir conclu avec Angela MERKEL un accord européen accentuant l'austérité et la régression sociale pour tous les salariés en Europe, il est fort probable qu'une nouvelle offensive contre les droits sociaux soit à l'ordre du jour.

Les organisations patronales s'organisent en conséquence. Loin de tirer les vrais enseignements sur les origines de la crise, elles ambitionnent d'en tirer parti pour obtenir la remise en cause des principes fondamentaux du droit social.

Ainsi Gouvernement et Patronat s'entendent pour viser :

- Les bases du financement de la Sécurité Sociale,
- **Davantage de flexibilité dans les horaires de travail,**
- **Des mesures fiscales et financières pour alléger le « coût du travail » (suppression des prestations familiales, du versement transport à la charge des entreprises et exonérations des cotisations sur salaires jusqu'à 3 fois le SMIC),**
- **Une hausse de la CSG, de la TVA,**
- **Assouplissement de certaines règles en matière d'hygiène et de sécurité, etc.**
- **La baisse des salaires, en proposant des accords « maintien d'emploi si baisse de salaire ». Pour la CGT ce serait donnant/perdant pour les salariés.**

La Commission exécutive confédérale de la CGT considère indispensable de poursuivre l'information et la mobilisation des salariés pour la satisfaction de leurs revendications, notamment sur les salaires et l'emploi.

Malgré l'importance des enjeux il n'a malheureusement pas été possible d'organiser une riposte unitaire lors de la réunion de l'intersyndicale du 19 décembre comme le proposait la CGT.

Elle appelle l'ensemble des organisations de la CGT, ses militants, à prendre des initiatives et des dispositions pour faire du 18 janvier prochain, jour du Sommet à l'Élysée, une journée de mobilisation interprofessionnelle.

Un matériel grand public sera à disposition des organisations dans les premiers jours de janvier.

Face au chantage sur les droits sociaux, la CGT réaffirme ses dix exigences pour une autre répartition des richesses créées :

1. **Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux, faire respecter l'égalité salariale femmes/hommes.**
2. **Contrôler les aides publiques aux entreprises.**
3. **Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.**
4. **Supprimer des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.**
5. **Stopper les suppressions d'emplois.**
6. **Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.**
7. **Réformer la fiscalité en profondeur.**
8. **Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.**
9. **Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.**
10. **Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.**

Montreuil, le 20 décembre 2011

Sûreté aéroportuaire : appel à solidarité financière :

La grève des salariés de sûreté aéroportuaire en est à son 7ème jour et le mouvement s'amplifie.

Nous sommes tous concernés par ce mouvement qui pointe l'exigence du monde du travail de relever les salaires pour vivre décemment.

7 jours de grève, **c'est aussi 7 jours de salaires en moins.** Nous proposons de soutenir financièrement nos camarades en lutte. Nous avons besoin de créer les solidarités nécessaires afin d'aider les camarades à lutter et gagner sur leurs revendications.

Pour cela, nous appelons l'ensemble des syndicats Cgt à contribuer à cette solidarité en adressant des dons à :

**Fédération Cgt Commerce, Distribution, Services,
263 rue de Paris, 93 514 MONTREUIL Cedex.**

Indiquer au dos du chèque : **"Solidarité grève sûreté aéroportuaire"**.



Fête des luttes et de la solidarité : dernier rappel

Le 16 juin 2012 aura lieu la fête des syndicats Cgt du Puy de Dôme. En diverses occasions, il a déjà été expliqué que le projet "Place du 1^{er} Mai" avec "tête d'affiche", nécessiterait plus de moyens financiers et humains que d'ordinaire. **Il faut donc que des engagements à acheter des vignettes (3€) remontent au plus vite pour totaliser 10 000 vignettes (30 000 €).** Il faut aussi que les syndicats inscrivent des camarades pour le montage, l'animation et le démontage de la Fête. Il s'agit d'au minimum 60 personnes réparties sur les 14, 15, 16, 17 juin 2012.

Donnons-nous les moyens, l'AG du 10 janvier 2012 sera l'occasion de faire le bilan de ces remontées.

Jacquet : des salariés fiers de leur combat !

Malgré les manœuvres d'intimidation, la présence de nombreux gendarmes, malgré les fausses réalités assénées par ces messieurs les actionnaires. Malgré les refus de négocier, la direction a perdu.

Les salariés de jacquet ont obtenu :

- Prime de panier de jour de 2 euros
- Majoration de 5% du travail de nuit, de 20% ils passent à 25%
- 15€ brut d'augmentation générale

Si ces acquis restent éloignés des revendications, **une chose est sûre, le combat va continuer.**

Et quelques jours après que les salariés de Jacquet aient atteint un chiffre "record" de 15 jours de grève pour des revendications salariales, les dirigeants du groupe Limagrain, eux, **annoncent leurs chiffres record :**

Lu dans la presse : *Cette année 2011 restera à coup sûr dans les annales de la coopérative Limagrain. À double titre. Parce qu'elle coïncide avec le départ de celui qui l'a présidée pendant 19 ans, Pierre PAGESSE. Également parce qu'elle a été marquée par une forte croissance. C'est " l'une des meilleures années de l'histoire de Limagrain", a commenté, ce lundi, son directeur général, Daniel Chéron, en présentant les chiffres du dernier exercice. Des chiffres " historiques " donc. Le chiffre d'affaires s'établit à 1,6 milliard d'euros, contre 1,3 milliard en 2010, soit une augmentation de 11,6 % à périmètre constant (15,3 % avec les acquisitions). Le résultat net s'élève à 92 millions d'euros, contre 69 millions l'an dernier.*

Une telle attitude, un tel mépris à l'égard du salariat, démontrent s'il le fallait, l'ignominie de ce système capitaliste. Et il n'est pas dit ici ce que vont percevoir les dirigeants et les actionnaires... Joyeux Noël pour les uns, **joyeuses luttes pour les autres !**

Répression anti-syndicale chez Leclerc :

La maison ne recule devant aucun sacrifice... et commence par les syndicalistes. Chez Leclerc, les droits des salariés sont bradés et ce temple de la consommation est aussi une arène de la répression. On se croirait au 19^{ème} siècle !

Mais quand on touche à un ou une syndiqué(e) de la Cgt, on touche à toute la Cgt. Chez Leclerc Clermont-Pardieu, ils ont commencé à s'en rendre compte !

Le 20 décembre 2011, nous étions plus de 150, au temps fort de l'action, avec manif dans la galerie, pour avertir les consommateurs des pratiques répressives de l'entreprise et alerter les médias. Merci à toutes celles et tous ceux qui sont venus. Merci pour le vin chaud et le casse-croûte.

Opération réussie...à suivre en justice !



Texte de la lettre adressée le 22 décembre par Dominique Holle, Président du Conseil des Prud'hommes de Clermont-Fd, à Madame la première présidente de la Cour d'appel de Riom et Monsieur le Procureur Général près ladite cour.

Objet : Audience de rentrée CA Riom

*Madame la Première Présidente,
Monsieur le Procureur Général,*

Nous avons bien reçu votre invitation pour assister à l'audience solennelle de la Cour d'Appel de Riom qui doit se tenir le 6 janvier 2012. Chaque année, nous ne manquons pas d'y participer, montrant ainsi notre attachement à l'ordre auquel nous appartenons.

Cependant, l'année 2012 revêt un caractère particulier. En effet, malgré notre volonté de ne pas quitter les locaux que nous occupons actuellement, il semble que vous persistiez dans votre démarche de délocaliser le Conseil des Prud'hommes dans les sous-sols de la cité judiciaire.

*Comme je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises, nous sommes fermement opposés à cette mesure. **Nous réitérons donc notre désaccord à tout déménagement et nous mettrons en œuvre tous les moyens légaux pour nous opposer à cette opération.***

La réforme de la carte judiciaire avait pour objectif principal de rationaliser les coûts de la justice : d'évidence, sur le département, c'est un fiasco. Les coûts engendrés sont à l'opposé de l'objectif initial !

Au total, rien que pour la cité judiciaire de Clermont-Ferrand, l'opération avoisine 4 millions d'euros (externalisation du tribunal de commerce pour 2,5 millions, 800.000,00 euros pour les grilles et travaux accessoires, 110.000,00 euros pour réaménager l'espace JAF et BAJ, 530.000,00 pour le transfert du Conseil).

Ces dépenses, complètement inutiles pour certaines, auraient sûrement pu être utilisées à d'autres fins, notamment par exemple, en augmentant les moyens tant financiers qu'humains dont disposent les juridictions et qui font cruellement défaut.

D'ailleurs, les retards importants dans le paiement des vacations prud'homales et les frais de déplacement démontrent, si besoin était, les difficultés de trésorerie du ministère. Mais pire encore, les dernières tracasseries entourant le remboursement des frais de transport engagés par certains conseillers me laisse sans voix en comparaison des millions d'euros dépensés pour soi-disant réaménager la cité judiciaire de Clermont-Ferrand.

Il y a, dans votre décision, deux poids, deux mesures. D'un côté, une largesse financière sans limite, de l'autre des contrôles tatillons complètement disproportionnés voire discriminatoires.

Dès lors, le mépris dont il est fait preuve envers la juridiction prud'homale m'interdit de participer à votre audience de rentrée.

Veillez agréer, Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général, mes salutations dévouées.

*Le Président du Conseil de Prud'hommes,
Dominique HOLLE*

UNE CAMPAGNE D'INSINUATIONS DÉLÉTÈRE ET NAUSÉABONDE !

1. La Cgt demande la publication du rapport de la commission d'enquête.
2. Nos comptes sont publics : pour 1 € de cotisation, la Cgt touche 0.12 € d'aides.
3. Les temps de délégation de nos militant(e)s ne sont pas des aides publiques mais des droits financés par les entreprises, permettant la représentation et la défense des salariés ainsi que la gestion des CE et des CHS-CT dans le privé, des autres instances (CAP'', CTP, etc.) dans le public. Ces droits sont des acquis de 1968. Ils sont répartis entre les organisations syndicales en proportion du vote des salariés.
4. le patronat, lui, ne finance pas ses organisations avec ses cotisations, mais avec l'argent qu'il prend dans les caisses des entreprises, produit par... les salariés !